



Reçu le 13/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Réf : CCAS23_24

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 10

Pouvoir : 0

Absents : 2

Date de la convocation : 30 mars 2023

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,
Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille
BARREAULT, Roselyne NAVEAU Vincent BAUDOUX,
Corinne JARASSIER, Monique GIL, Didier RENAUD

POUVOIR : /

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU

DÉLIBÉRATION N°24

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – CCAS

Il est proposé aux membres du Centre Communal d'Action Sociale le **BUDGET PRIMITIF 2023** du CCAS.

Section de fonctionnement :

Total Dépenses 224 572,00 €

Total Recettes 224 572,00 €

Section d'investissement :

Total Dépenses 103 161,01 €

Total Recettes 103 161,01 €


Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve le budget primitif 2023 du CCAS ;
- charge le Président de son application.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

13 AVR. 2023

